Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de Souss Massa
Province Taroudant
Commune de EL FAID

المملكة المغربيـــــة
وزارة الداخليـــة
جهة سوس ماسة
إقليم تارودانت
جماعة الفايض

DÉCISION D'ANNULATION DE L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 32/2026

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE EL FAID.

Vu le dahir portant loi n° 1-15-85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi n°113-14 concernant les collectivités.

Vu le décret n° 2-17-451 du 04 rabii I 1436 (23 Novembre 2017) portant règlement de la comptabilité des communes et des établissements de coopération intercommunale.

Vu ledécret N° : 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Vu l'arrêté du ministère des finances N° : 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publique ;

Vu la publication de l'avis sur bon de commande **N° : 32/2026** dans le portail électroniques des marchés publics le **: 09/11/2026 à 13:45.**

Vu l'article 48 du décret N° : 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics qui décris les conditions d'annulation d'un appel d'offre.

Suite satisfaction des besoins de l'établissement bénéficiaire en fournitures scolaires, celles-ci ayant été mises à sa disposition par une autre partie, notamment des associations.

DECIDE

Article I :

L'avis d'achat relatif au bon de commande N° 32/2026, ayant pour objet **ACHAT DE FOURNITURE SCOLAIRE POUR LES ELEVES DE COLLEGE ESSAADA EL FAID**, est purement et simplement annulé.

EL FAID le : 17/11/2026
Le president de la Commune

Province Taroudant Commune EL Faid Cercle EL Faid
Le Président du Conseil Communal
Ahmed AIT WAKRIM